

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>Afférents</u>	<u>En</u>	<u>Qui ont pris</u>
<u>au CA</u>	<u>exercice</u>	<u>part à la</u>
		<u>DELIBERATION</u>

92	92	66
----	----	----

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	6
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	26

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

16 MAI 2023

Date d’Affichage

16 MAI 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Patrick CAUSSE, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Bernard MIRAMOND à Mireille BRUNWASSER, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Claire FITA à Blaise AZNAR, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Régine MOULIADÉ à François JONGBLOET, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Christian SERIN à Mathieu BLESS, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Guy SANGIOVANNI, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEUX, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Martine CLARAZ ANGOSTO, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Serge GARRIGUES, Christian LONQUEU, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Monserrat REILLES, Didier SALANDIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°117_2023

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 06- Décision modificative N°1 - Budget Scolaire 2023

Exposé des motifs

Lors de l’élaboration budgétaire 2023, les services opérationnels ont inscrits des opérations sur des comptes d’immobilisations (chapitre 21). Il s’avère que les travaux vont s’échelonner sur

plusieurs exercices et la règle comptable veut que l'on passe ces dépenses sur un chapitre 23, travaux en cours. Ce n'est qu'au terme des opérations que ces dernières sont intégrées en immobilisations.

La présente décision modificative n'a pas d'incidence budgétaire puis qu'il s'agit de simples virements de crédits de chapitre à chapitre et donc comptes à comptes.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le budget primitif 2023 Scolaire voté en date du 3 avril 2023,

Considérant la Commission Finances et Moyens généraux du 10 mai 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **modifie** comme suit les inscriptions budgétaires :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Chapitre	Nature	Opération	Fonction	Montant
	21	21318 - Autres bâtiments publics	58 - Réaménagement et extension école de Brens	020	-10 000,00
	21	21318 - Autres bâtiments publics	57 - Rénovation école Lentajou Gaillac	020	-1 608 000,00
	21	21318 - Autres bâtiments publics	59 - Groupe scolaire Montgaillard	020	-341 000,00
Total 21318					-1 959 000,00
	21	21731- Bâtiments	56 - Rénovation et extension école Lagrave	213	-650 000,00
	21	21731- Bâtiments	201 - Travaux de restructuration groupe scolaire Rivières	213	-270 000,00
	21	21731- Bâtiments	72 - Travaux réfectoire Lisle sur Tarn	421	-100 000,00
Total 21731					-1 020 000,00
Total Chapitre 21					-2 979 000,00
	23	2313 - Constructions	58 - Réaménagement et extension école de Brens	20	10 000,00
	23	2313 - Constructions	57 - Rénovation école Lentajou Gaillac	20	1 608 000,00
	23	2313 - Constructions	56 - Rénovation et extension école Lagrave	20	650 000,00
	23	2313 - Constructions	59 - Groupe scolaire Montgaillard	20	341 000,00
	23	2313 - Constructions	201 - Travaux de restructuration groupe scolaire Rivières	20	270 000,00
	23	2313 - Constructions	72 - Travaux réfectoire Lisle sur Tarn	2511	100 000,00
Total 2313					2 979 000,00
Total Chapitre 23					2 979 000,00

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

05 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

Le

05 JUIN 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.